



MISE EN LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024-2033

Avenant n°1 au
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

En accord avec la Commission Consultative
Communale de la Chasse réunie le 6 octobre 2025

OBJET :

Le cahier des charges type des chasses communales pour la Moselle approuvé par arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 en date du 20 avril 2023, est complété par les clauses particulières, que le locataire s'engage à respecter.

Le 2 février 2024, la commune de Moulins-lès-Metz a mis en place un lot de chasse communal sur les secteurs suivants :

- Marais du Grand Saulcy ;
- Lieu-dit « Le Pâquis » ;
- Entre Moselle et A31.

Le présent avenant a pour objet d'étendre le lot de chasse à un nouveau secteur, celui de Frescaty, et d'y définir les modalités de chasse.

ARTICLE 2 : Consistance de l'extension du lot

2.3 Secteur de Frescaty

a) Consistance

➤ Secteur de Frescaty d'une surface totale de 15,75 hectares composés de plaines avec cultures et des prairies avec des haies.

La surface totale de l'extension du lot est de 15,75 hectares, portant la surface totale chassée après extension du lot à 86,33 hectares.

Cf. plan du périmètre du lot de chasse étendu annexé au présent avenant n°1 au cahier des charges.

b) Caractéristiques du secteur de chasse étendu

➤ Secteur de Frescaty

Ce secteur est situé en zone urbaine et classé en zones Agricole et Naturelle du Plan Local d'Urbanisme. À proximité immédiate du secteur de chasse de l'Armée, il présente des enjeux importants, notamment pour la sécurité ferroviaire et celle des citoyens, en raison des risques de collisions sur la RD5b.

Diverses formations végétales sont présentes sur le site : plaines cultivées et prairies avec haies.

Le secteur est également fréquenté par des promeneurs.

c) Restrictions particulières du secteur

L'action de chasse a pour objectif notamment de réguler le grand gibier qui a tendance à s'y cantonner.

- Chasse du sanglier et du chevreuil uniquement,
- Interdiction de tir des oiseaux d'eau et de passage,
- Autorisation du lundi au samedi :

-du tir à l'affût le matin (jusqu'à 2 heures après le lever du soleil) et le soir (à partir de 2 heures avant le coucher du soleil),

- du tir de nuit du sanglier,

- Drucken autorisé après avis du Maire et consultation du Lieutenant de louveterie,
- Mise en place de miradors et chaises,
- Autorisation de l'appâtage,
- Interdiction de toute opération de taille ou d'abattage d'arbres et de fauche de végétation.

L'interdiction de circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels en dehors des voies ou chemins prévus à cet effet, mais ne s'applique pas aux propriétaires et ayant droits des terrains privés concernés. Cependant, cette exception de circulation motorisée, en dehors des voies ou chemins prévus, à cet effet, ne doit se faire que dans le cadre de la récupération du gros gibier abattu (le cas échéant, pour des raisons de sécurité).

ARTICLE 3 : Montant et paiement du prix de location

3.1. Rectification d'une erreur matérielle

Il est précisé qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le cahier des clauses particulières initial arrêté et adopté par le Conseil Municipal du 26 septembre 2023, concernant le prix du lot unique.

Le prix indiqué dans le cahier des clauses particulières initial est erroné. Le montant exact dû pour ce lot comprenant le secteur du Marais du Grand Saulcy, le lieu-dit « Le Pâquis » et le secteur entre l'A31 et la Moselle est de **1,42 €/hectare** au lieu de **4 €/ hectare**.

3.2. Montant et paiement du prix de location

Le montant du loyer pour l'ensemble du lot de chasse communal est fixé à 122,59 €.

Le loyer est payable d'avance sans autre appel de fonds au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, à la caisse du trésorier municipal.

En cas de retard de paiement, les intérêts des sommes dues courent de plein droit à partir du jour où le paiement aurait dû être effectué, au taux légal.

Parcelles comprises dans l'extension du lot de chasse

Références cadastrales et propriétaires fonciers

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE (2024-2033) - Moulins-Lès-Metz Périmètre extension du lot de chasse

Secteur de Frescaty

Propriétaires	Numéros plan	Références cadastrales		Surface (m ²)	Hectares (Ha)
		Section	Parcelle		
D'ULYSSE Josy et Maryline 61 rue de Saint Quentin 57950 MONTIGNY-LES-METZ	44	16	84	40006	44024
	61	16	12 (partie)	1230	4,4 Ha
	60	17	96 (partie)	2788	
PELTIER Jean 126 rue de Reims 57950 MONTIGNY-LES-METZ	45	16	14	731	7379
	46	16	15	2971	0,73 Ha
	47	16	16	3677	
METZ METROPOLE 1 PLACE DU DEPARTEMENT 57000 METZ	48	16	85	1050	17859 1,78 Ha
	49	16	65	565	
	50	17	78	1699	
	64	17	135	14525	
	69	17	75	20	
MULLER Christiane 2D rue du Tombois 57000 METZ	74	17	59	1273	
FODE Anne 115 rue de Frescaty 57160 MOULINS-LES-METZ	51	17	9 (partie)	2016	
	52	17	8	2274	
MATHION Yves 23 rue des Vosges 67150 GERSTHEIM	53	17	7	1066	
GODFRIN Paulette 61B rue des Loges 57950 MONTIGNY-LES-METZ	54	17	6	765	
DUVAL Pierre Appartement B212 9 rue Parc du Vicoin 53940 SAINT BERTHEVIN	55	17	5	558	
	56	17	4	564	
VILLIER Charles 6 rue des Etats-unis 57950 MONTIGNY-LES-METZ	57	17	3	541	
HOCHARD Béatrice 36 rue Patural l'évêque 57950 MONTIGNY-LES-METZ	58	17	2	1600	
VALENTIN Nadine 15 rue du Grand Jardin 57155 MARLY	59	17	1	1189	
HEIM Béatrice 27 rue Nicolas Hamant 57950 MONTIGNY-LES-METZ	62	17	77	2683	
	63	17	23	4961	
	66	17	63	583	
	67	17	62	47217	
	68	17	53	5297	
70	17	51	682		
COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ 6 rue de la Mairie 57160 MOULINS-LES-	65	17	68 (partie)	1121	
DHAENE Lucien 16 rue de l'entente 57950 MONTIGNY-LES-METZ	71	17	61	461	
	73	17	64	1666	
	76	17	57	894	
DHAENE Claude 36 rue Charles WOIRHAYE 57000 METZ	78	17	56	1985	
AMORELLI Carla 25 place Saint Jacques 57000 METZ	72	17	60	1692	
VERGE Georgette 11 rue de la Petite Versane 11340 BELCAIRE	75	17	58	1559	
GIAROLI Claude 6 rue des Treilles 57130 VAUX	77	17	69	1662	
MARCHAL Pascal Résidence Isadora, 15 BD Albert 1er 06600 ANTIBES	79	17	54	1069	
SCHONS Joseph 46 av PDT Robert Schuman 57950 MONTIGNY-LES-METZ	80	17	55	1066	
NOIREZ Noel 3 rue Costes et Bellonte 57155 MARLY	81	17	137	1828	

Sous-total du secteur	157534	15,75 Ha
------------------------------	---------------	-----------------

Surface totale de l'extension du lot	157534	15,75 Ha
---	---------------	-----------------

Secteur du Marais du Grand Saulcy (bail en cours)

Sous-total du secteur	150311	15,03 Ha
------------------------------	---------------	-----------------

Secteur entre la Moselle et l'A31 (bail en cours)

Sous-total du secteur	409001	40,90 Ha
------------------------------	---------------	-----------------

Secteur du lieu-dit "LE PAQUIS" (bail en cours)

Sous-total du secteur	146512	14,65 Ha
------------------------------	---------------	-----------------

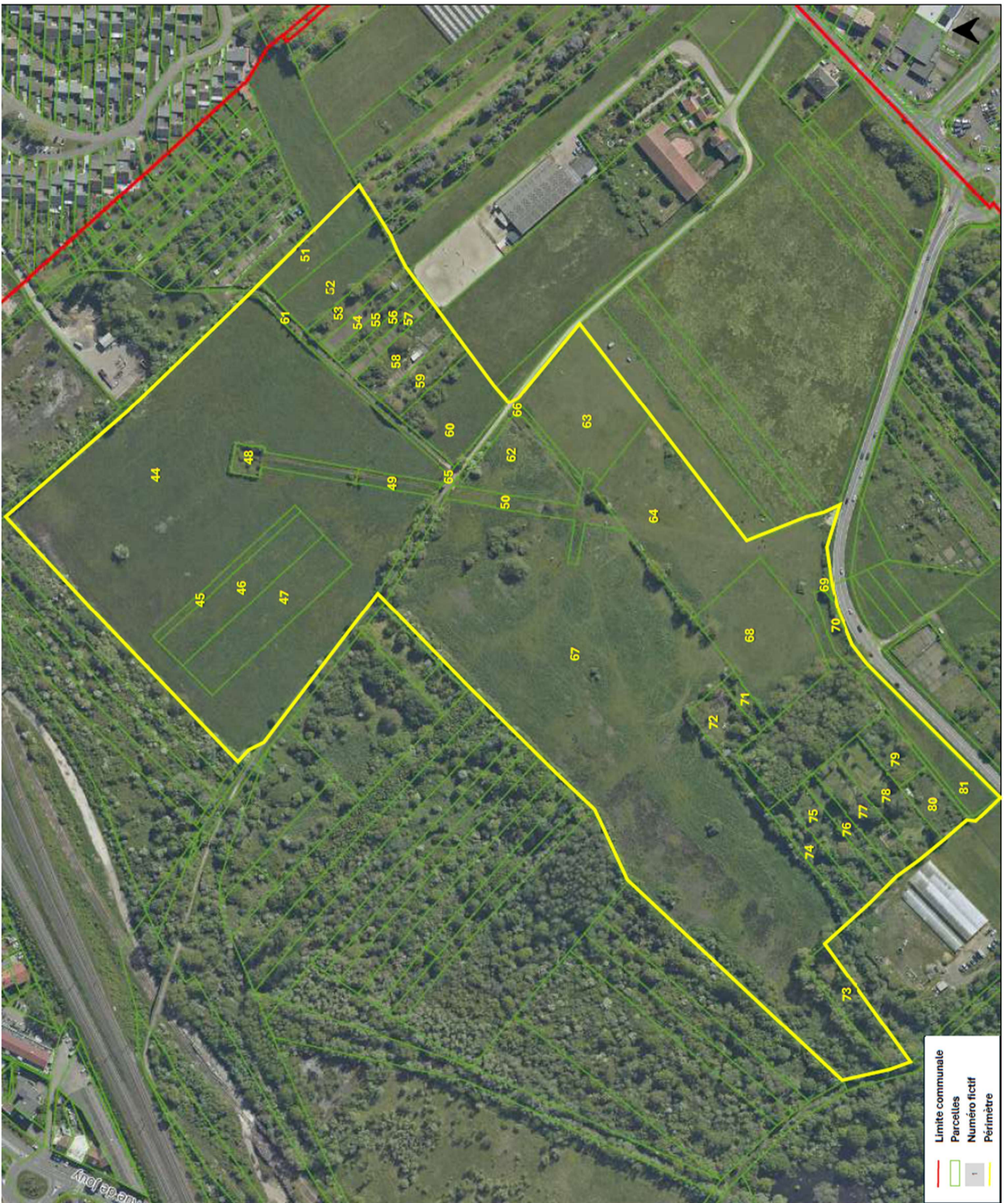
Surface totale chassée avant extension du lot	705824	70,58 Ha
Surface de l'extension dit "secteur de Frescaty"	157534	15,75 Ha

Surface totale chassée sur la Commune après extension	863358	86,33 Ha
--	---------------	-----------------

Soit une augmentation de la surface du lot de 22,32 %

Plan parcellaire du périmètre de l'extension du lot de chasse

EXTENSION DU LOT DE CHASSE COMMUNAL 2024-2033 : SECTEUR DE FRESCATY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20251028-2025-65DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025
Notification : 04/11/2025